

86^{ÈME} CONGRÈS NATIONAL

Appel à candidature de membre de la commission de contrôle.

Date limite de réception au siège le 10 mai 2021.

Nous invitons dès maintenant tous les sociétaires (membres titulaires, membres associés, dames d'entraide) souhaitant postuler à la commission de contrôle à se faire connaître. Conformément à l'article R 2.2 du règlement intérieur (édition de l'année 2010), les candidatures doivent être adressées par courrier simple à l'attention du Président général de la « S.N.E.M.M ». Elles seront impérativement accompagnées :

- d'un CV et d'une lettre de motivation mentionnant outre les fonctions exercées au sein de l'une des structures de la « S.N.E.M.M », toutes les activités et responsabilités exercées par le postulant, tant dans le domaine social, qu'associatif et professionnel ;
- d'une déclaration sur l'honneur certifiant qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction de gérer ou de faillite personnelle ;
- d'une photo d'identité récente (sans coiffure).

Toutes les candidatures seront examinées en conseil d'administration. Après la recevabilité du dossier du postulant, un tirage au sort sera effectué au cours de la réunion de travail.

La liste des candidats sera présentée suivant l'ordre du tirage cité précédemment, sur notre site internet ou tout autre procédé d'information jugé nécessaire par ledit conseil.

Nombre de postes à pourvoir au maximum et en fonction des résultats du scrutin majoritaire : 6.

Le mandat est de deux ans, de 2021 à 2023.

L'acte de candidature devra se trouver dans une enveloppe close et marquée « **CANDIDATURE COMMISSION DE CONTRÔLE** » sans autre ajout ; celle-ci se trouvant à l'intérieur de l'enveloppe d'envoi adressée au Président général.